

MA FACTURE POUR 1 MOIS, CA RESSEMBLE À QUOI ?

Chez Urban Solar Energy, on prône la transparence. Le stockage virtuel vous fait l'effet d'un bond dans le futur, mais vous avez du mal à vous y retrouver ? C'est parti pour une visite guidée des points clés ! On est là pour vous aider à apprivoiser votre nouvelle source d'énergie !

PROFESSIONNELS - HEURES PLEINES/HEURES CREUSES

COMPTEUR	PROVENANCE	CADRAN	ANCIEN INDEX	NOUVEAU INDEX	CONSUMMATION	SURPLUS
	Heures creuses	Réel le 12/12/2023	15 840	Réel le 12/01/2024	16 621	781
	Heures pleines	Réel le 12/12/2023	55 411	Réel le 12/01/2024	57 206	1795
	Injection	Réel le 12/12/2023	57 230	Réel le 12/01/2024	57 539	
TOTAL CONSUMMATION					2576	309

Annotations sur la facture :
 - Votre surplus non autoconsommé : 309 kWh
 - Votre consommation du mois : 2576 kWh
 - Charge de la période : 309 kWh (Votre surplus non autoconsommé)
 - Décharge de la période : 309 kWh (Reste à consommer sur votre prochaine facture)
 - Charge actuelle : 0 kWh

DONNÉES TECHNIQUES						
Fourniture						
Puissance souscrite	18 kVA					
Option tarifaire	MU					
Production						
Puissance centrale PV	18,5 kWc					

VOTRE FACTURE DÉTAILLÉE						
Abonnement	Période facturée	Consommations	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	
Abonnement	12/01/2024 - 11/02/2024	31 J	0,21370	6,62	5,5%	
Abonnement stockage virtuel	12/01/2024 - 11/02/2024	31 J	0,60982	18,85	5,5%	25,47 €
Consommation						
Consommation Heures Creuses	13/12/2023 - 12/01/2024	472 kWh	0,12910	60,94	20,0%	
Consommation Heures Pleines	13/12/2023 - 12/01/2024	1795 kWh	0,15370	275,89	20,0%	
Consommation Stockage virtuel	13/12/2023 - 12/01/2024	309 kWh	0,00000	0,00	20,0%	
Obligation de capacité Heures Creuses	13/12/2023 - 31/12/2023	479 €/kWh	0,00917	4,39	20,0%	
Obligation de capacité Heures Pleines	13/12/2023 - 31/12/2023	1100 €/kWh	0,01870	20,58	20,0%	
Obligation de capacité Heures Creuses	01/01/2024 - 12/01/2024	302 €/kWh	0,00582	1,76	20,0%	
Obligation de capacité Heures Pleines	01/01/2024 - 12/01/2024	695 €/kWh	0,01188	8,25	20,0%	
				371,81 €		
Acheminement						
Composante Soutirage MU2 9-18 kVA / Part variable HP	12/12/2023 - 12/01/2024	1795	0,04470	80,24	20,0%	
Composante Soutirage MU2 9-18 kVA / Part variable HC	12/12/2023 - 12/01/2024	781	0,03160	24,68	20,0%	
Composante Soutirage MU2 9-18 kVA / Part fixe - Echoir	12/01/2024 - 11/02/2024	558	0,03344	18,66	20,0%	
Composante Comptage L 0-18 kVA - Echoir	12/01/2024 - 11/02/2024	31	0,05443	1,69	20,0%	
Composante Gestion Autoproducteur - Echoir	12/01/2024 - 11/02/2024	31	0,06656	2,06	20,0%	
				127,33 €		
Taxes et contributions						
		Base	Taux			
Contribution Service Public Electricité (CSPE)		2 576 kWh	0,00100	2,58	20,0%	
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)	22,41	21,93%		4,91	5,5%	
				7,49 €		
Montant Total Hors TVA				532,10 €		

DOCUMENT A CONSERVER 5 ANS
 La TDEE + TODE s'applique sur la consommation totale en kWh.
 La CSPE : La Contribution de Service Public de l'Electricité s'applique sur la consommation totale en kWh.
 La CTA : 21,93 % de la part fixe de l'acheminement.

Vous pouvez nous régler

- Par prélèvement automatique à chaque facture.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Urban Solar Energy n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur de l'énergie : www.energie-mediateur.fr - Médiateur de l'énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 Paris cedex

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €

1. ABONNEMENT

Le prix de votre **abonnement** est calculé à la journée sur une **base annuelle**, L'abonnement indiqué sur votre grille tarifaire * 12 / 365 jours.

2. CONSOMMATION

C'est la **différence** entre votre **consommation totale** et ce qui a été puisé dans votre **stockage virtuel** ! Le **surplus** est récupéré quand la production est nulle, prioritairement en heures creuses.

Si votre **consommation est à zéro** cela signifie que **vous avez puisé l'équivalent dans votre stockage virtuel**.

Le **mécanisme de capacité** est un dispositif **légal** dont l'objectif est de **garantir durablement la sécurité d'approvisionnement** en électricité de la France. Il vise à **encourager les producteurs à mettre à disposition leurs capacités à soulager le réseau électrique** au moment des **périodes de forte consommation** et garantir ainsi l'équilibre entre la **consommation et la production d'électricité**.

3. ACHEMINEMENT

C'est la **facturation de l'acheminement** de vos kWh de **batterie virtuelle** vers votre **point de livraison**. Le tarif d'acheminement de l'électricité (ou TURPE : **Tarif d'Utilisation des Réseaux Public de l'Electricité**) est **payé par tous les utilisateurs** des réseaux publics d'électricité et permet de **couvrir les coûts du distributeur**.

4. TAXES ET CONTRIBUTIONS

Elles sont dues pour tous les kWh **soutirés** qui ont été vus par le compteur, soit votre **consommation** et votre **stockage virtuel**.

